

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1102

présenté par

Mme Bergé, M. Poulliat, M. Masségia, Mme Genetet, M. Borowczyk, M. Blein, Mme Kamowski,
Mme Mauborgne, Mme Limon, Mme Lenne, Mme Romeiro Dias, M. Maillard et M. Eliaou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.